



Election du Conseil d'Administration des AAPPMA

Candidature au poste d'administrateur d'AAPPMA

Tout membre actif peut se porter candidat à condition d'être membre actif de l'année en cours et de l'année précédente : cartes de pêche 2020 et 2021 (membre actif : titulaire de la carte annuelle personne majeure, découverte femme ou personne mineure 12-18 ans)

Le CA est composé d'au moins 7 et d'au plus 15 administrateurs.

Election du bureau des AAPPMA

Il est composé d'au moins un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire et est élu à bulletins secrets par le CA.